



INFORMATIONS MUNICIPALES

Présents : Alain TROUCHE, Jean CHAMAYOU, Martine ALBERT, Séverine LO, Christian CANIVENQ, Jacques FAURE, Sébastien FOURNIE, Jean-Yves DELMAS, Roselyne ALBERT-TARROUX

Excusés : Dorothée RHAULT, Emeline SOUM-MORERE

Secrétaire de séance : Christian CANIVENQ

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

1 - Approbation du PV du 11 septembre 2024:

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 - Délibération pour le don de l'ASPV de 280 euros :

Le Conseil municipal valide ce don qui servira à l'achat de matériel destiné aux associations de la commune.

3 - Délibération pour le don de l'OMSCS de 280,75 euros :

Le Conseil municipal valide ce don qui servira à l'achat de matériel destiné aux associations de la commune.

4 - Délibération pour la prestation sociale complémentaire :

Dans le cadre du régime de prévoyance qui est proposé aux agents municipaux, le Conseil décide de participer à la cotisation de la prestation sociale complémentaire de ses trois employés (pour ceux qui désirent y adhérer) à hauteur de 7 euros par agent et par mois.

5 - Finalisation de l'adressage des habitations :

Il a été demandé à notre commune, notamment par le Conseil départemental, de finir de compléter l'adressage des maisons situées sur son territoire. En effet, lors de l'opération adressage lancée en 2016, il avait été décidé de ne pas attribuer un numéro aux maisons qui avaient la particularité d'être seules sur un chemin, leur identification ne posant aucun problème.

Afin de répondre à cette demande et de finaliser notre adressage, un contrôle exhaustif des numérotations a été récemment effectué.

Sur 277 habitations répertoriées sur la commune :

- 27 n'ont pas encore installé leur numéro attribué
- 17 ont installé un numéro non-conforme au modèle choisi afin d'avoir une uniformité sur toute la commune
- 4 l'ont installé à un endroit difficilement visible

Un courrier sera prochainement envoyé aux personnes concernées afin de régulariser la situation.

A cette occasion cinq chemins vont être officiellement nommés et panneautés :

- Chemin de « la Fiolié »
- Chemin du « Castillet »
- Chemin de « Roubly »
- Chemin du « Ribayrol »
- Chemin de « Bresset »

Les habitants de ces chemins pourront venir retirer le numéro de leur domicile prochainement.

6 - Délibération sur le choix d'un avocat pour représenter la commune devant le Tribunal administratif :

La commune de Villeneuve sur Vère, en la personne de son Maire ès qualité, est assignée devant le Tribunal administratif de Toulouse dans le cadre d'un litige avec un membre du personnel. Le Conseil municipal décide de se faire accompagner par un cabinet spécialisé sur le droit social propre à la Fonction publique. Le cabinet « Urbi & Orbi » situé à Toulouse est choisi.

7 - Délibérations sur le projet de financement de l'agrandissement de la salle des associations :

Le courtier mandaté pour rechercher les meilleures propositions de financement a rendu ses conclusions. L'offre la plus intéressante vient du Crédit Agricole pour un taux moyen sur 20 ans de 3,42 % (taux de départ fixe à 3,80€ à échéances dégressives) pour un montant de 150 000 €.

Un crédit relais est mis en place afin d'assurer la trésorerie en attendant le versement des subventions et le remboursement de la TVA. Il sera à un taux de 3,98 % sur une durée maximum de 24 mois pour un montant utilisable, selon les besoins, de 300 000 €.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents cette proposition qui donnera lieu à trois délibérations : une pour le choix du courtier, une pour l'emprunt et enfin une pour le crédit-relais.

8 -Devis pour la plantation de 4 arbres :

Un arbre va être planté sur les 3 places du village (monument aux morts, face mairie et face à l'ancienne boulangerie Calbet) et un quatrième derrière la salle de Corail.

Le nouveau devis d'Arbres et Paysages Tarnais d'un montant de 750€ HT a été validé par le Conseil municipal.

Ces plantations seront effectuées par l'entreprise Nouvialle Frédéric (auto entrepreneur de Villeneuve sur Vère) pour 250 euros TTC.

Ces factures sont subventionnables à hauteur de 80 % dans le cadre du programme « un arbre, un collégien ».

9 - Voirie et épareuse :

Le passage de l'épareuse est en cours sur les chemins communaux.

« Les chemins blancs » seront faits en suivant.

QUESTIONS DIVERSES :

- Bulletin municipal de l'année 2024: le point sera fait au prochain conseil municipal
- Secrétariat : ouverture au public les lundis et vendredis de 14h à 18h ; les mardis et jeudis de 8h30 à 12h
- Secrétariat : fermeture pour formation sur logiciels AGEDI : lundi 18 novembre après-midi ; mardi 19 novembre toute la journée ; mercredi 20 novembre matin
- Proposition d'animation gratuite sur la prévention des risques routiers : cette animation est destinée à sensibiliser la population sur ce type de risque. L'Office municipal socio-culturel et sportif doit voir comment en définir les modalités.
- Séjour pour le répit des aidants des personnes en situation de handicap organisé par Convivage : du 14 au 18 avril 2025 au Centre de vacances à Maurs la Jolie (Cantal) – Contact : 05 63 36 21 30 (Maison départementale de l'Autonomie)
- Des sacs pour les déjections animales seront à disposition des habitants à la Mairie

DATES A RETENIR :

Samedi 2 novembre à 19 heures : Repas Cochon du Comité des fêtes

Lundi 11 novembre à 11 heures : Cérémonie au Monument aux Morts

Dimanche 1^{er} décembre à 14h30: loto de l'APE

Prochain conseil municipal : mercredi 13 novembre à 20h30